

Art. 10 : PRIX ET COUPES

Tous les concurrents classés seront récompensés.

Art. 11 : REMISE DES PRIX

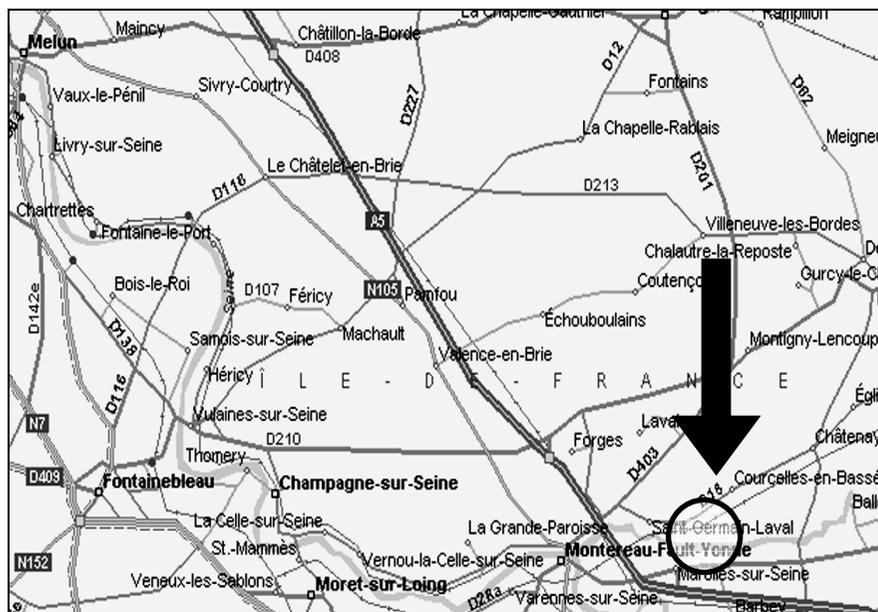
La remise des prix aura lieu 30 minutes après l'ouverture du parc fermé en haut de la côte.

Art. 12 : DOPAGE

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

Art. 13 : MESURES GENERALES

Voir réglementation standard des Courses de Côte



**5^{ème} COURSE DE CÔTE
VHC-CLASSIC DE TRECHY
ST-GERMAIN-LAVAL-COURCELLES EN BASSEE
(Doublure de la 23[°] course de côte régionale)
17 Septembre 2017**

**REGLEMENT
PARTICULIER**

Une organisation



En partenariat avec :

**La Ville de MELUN
La Commune de ST-GERMAIN-LAVAL
La Commune de COURCELLES EN BASSEE**



Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**



Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte VHC.

L'ASAVE organise le 17 Septembre 2017, une épreuve régionale automobile de course de côte dénommée :
5^{ème} Course de Côte VHC-CLASSIC de Tréchy – Saint Germain Laval – Courcelles en Bassée
Doublure de la 23[°] Course de Côte de Tréchy

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale du Sport Automobile d'Ile de France sous le permis d'organisation
741 enregistré le 24 juillet 2017.

Art. 1 : ORGANISATION DE LA COURSE

1.1 : Officiels Sous réserve que tous les officiels soient en possession de leur licence 2017 le jour de l'épreuve.

FONCTION	NOM	LICENCE
Président du Collège des Commissaires sportifs	DREAU Philippe	2281 - 0420
Commissaires sportifs	GREUET Gilles	2653 - 1429
	PENICHOT Daniel	14887 - 1438
	BERTRAND François	54059 - 1412
Stagiaire		
Directeur de Course	JUGNIOT Joël	6813 - 0419
Directeur de Course adjoint	MOREL Thierry	4906 - 1442
	Alain GOUPY	24279 - 1428
Commissaire technique		
Médecin responsable	GODCHAUX Sylvain	204570 - 1412
Chargé de la mise en place des moyens	LAUNAY Nicolas	148392 - 1412
Chargé des relations avec les concurrents	DREAU Brigitte	2282 - 0420
Chargé des Commissaires de route	COLLET Jean Louis	235850 - 1412
Chronométrateurs	GUIBLAIN David	134494 - 0418
Chronométrateurs	GUIBLAIN Michele	163636 - 0418

1.2 Calendrier et horaires :

Clôture des engagements.....	12/09/2017	à MINUIT
Publication de la liste des engagés.....	15/09/2017	
Vérifications administratives	16/09/2017	15h00 à 18h00
	17/09/2017	07h00 à 09h00
Vérifications techniques	16/09/2017	15h15 à 18h15
	17/09/2017	07h15 à 09h15
Essais libres	17/09/2017	08h30 à 09h30
Liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés Lieu : Départ de la côte	17/09/2017	10h10
- Essais chronométrés: de 09h45 à 11h00 (sauf incident).		
Liste des concurrents autorisés à prendre part à la course Lieu : Départ de la côte.....	17/09/2017	12h00
- 1 ^o montée : de 11h15 à 12h30 (sauf incident).		
- 2 ^o montée : de 13h45 à 15h00 (sauf incident).		
- 3 ^o montée : 15 minutes après la fin de la deuxième manche		
- 4 ^o montée : 15 minutes après la fin de la troisième manche		
(La 4e montée, en fonction du déroulement de l'épreuve.)		
▪ Briefing des pilotes le 18/09/16 à 08h15 sur la ligne de départ -		
▪ Briefing des commissaires le 18/09/16 à 08h00 au PC course sur la ligne de départ RD 18		

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de course.

- Affichage des résultats provisoires : **30mn après l'arrivée du dernier concurrent, lieu : départ de la Côte**
- Réunions du collège des commissaires sportifs : **Séances permanentes**

1.3 : Vérifications :

- Vérifications administratives : dans l'aire d'arrivée de la côte le 16/09/2017 de 15h00 à 18h00 et au départ le 17/09/2017 de 07h00 à 09h00.
- Vérifications techniques : dans l'aire d'arrivée de la côte le 16/09/2017 de 15h15 à 18h15 et au départ le 17/09/2017 de 07h15 à 09h15.
- Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au **RUBELLES AUTO**

481 ROUTE DE MEAUX 77950 RUBELLES

. Taux horaire de la main-d'œuvre : **60 Euros TTC**

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation, le passeport technique et le titre de circulation de leur voiture. Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle, soit à 09h00 pour les vérifications administratives et 09h15 pour les vérifications techniques.

Pesage des voitures : Départ de la Côte. Modalités : voir réglementation standard.

1.4 : Dispositions particulières :

Voir règlement standard des courses de côte VHC.

Art. 2 : ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte VHC.

Art. 3 : CONCURRENTE ET PILOTES

Demande d'engagement : ASAVE Tél : 06 11 48 38 28 – alainagoupy@aol.com ou téléchargeable sur www.asamelun.com.

Elles sont reçues à partir de la parution du présent règlement particulier. Pour être valable, la demande d'engagement doit être obligatoirement accompagnée du montant des frais de participation s'élevant à **cent cinquante euros (150 €)** avec la publicité ou **trois cent euros (300 €)** sans la publicité, ainsi qu'une photocopie de la 1^{ère} page du PTH, adressée à :

ASAVE : M. Alain GOUPY 9, avenue du Parc F-92400 COURBEVOIE. Tél : **06 11 48 38 28**

Clôture des engagements : **le MARDI 12 SEPTEMBRE 2017 à MINUIT.**

Si, à la date du MARDI 12 SEPTEMBRE 2017, le nombre d'engagements moderne + VHC est inférieur à 15, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve et d'en aviser les concurrents.

FORFAIT : Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre, fax ou mail, 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

Art. 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

Le nombre de voitures admises est fixé à 20 ;

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un PTH ou PTN, à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des Courses de Côte VHC ;

Sont admises dans un classement séparé les voitures en conformité pour participer à un rallye Classic ;

La double monte est autorisée. Un conducteur ne pourra utiliser en courses deux voitures différentes même dans deux groupes différents.

4.1 Carburant – Pneumatiques - Equipement

Voir réglementation standard des Courses de Côte VHC et l'annexe K concernant les pneumatiques ;
Tous les moyens de chauffe de pneus sont interdits.

4.2 Echappement

Voir réglementation standard des Courses de Côte VHC.

4.3 Numéro de course

Voir réglementation standard des Courses de Côte VHC.

4.4 Mesures et dispositifs de sécurité

Conforme à la réglementation FFSA ;

Les voitures de tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs.

Art. 5 : PUBLICITE

Voir les dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

Art. 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 : Parcours

La course de côte de TRECHY a le parcours suivant

- Départ sur la RD18

- Arrivée sur la RD29

- Pente moyenne de 5.6 %

- Longueur du parcours de 1,5 km et se déroulant en 4 montées / manches si le temps le permet

- Modalité de retour au départ : en convoi par la route de course.

6.2 : Route de Course

L'accès au départ se fait par la RD18

6.3 : File de départ

Sur la RD18

Rappel : Les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard dix minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4 : Signalisation

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

6.5 : Parc concurrents

Accessible du 16/09/2017 à 16h00 au -17/09/2017 à 20h00, sur la RD29 près du Château d'eau.

6.6 : Parc fermé final

Le parc fermé obligatoire à l'issue de l'épreuve (sous peine d'exclusion) pour tous les concurrents classés, sera situé à l'arrivée de l'épreuve.

6.7 : Tableaux d'affichage officiels

- Pendant les essais et la course : au parc départ,

- Pendant les vérifications : au parc des vérifications,

- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : au parc fermé,

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.

Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

6.8 Centre de Secours : HOPITAL DE MONTEREAU-FAULT-YONNE, Tél : 01 64 31 64 31

- Pendant la manifestation une permanence se tiendra, à partir de 07h00, au Départ de la Côte. Tél : 07 64 09 97 23

Art. 7 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

- Procédure du départ par FEUX

- Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC et Classic partiront devant les concurrents de l'épreuve régionale.

- Un briefing des pilotes se tiendra à 08h15 sur la ligne de départ

- Parc de départ : RD18

- Parc d'arrivée : Haut de la côte RD29

L'épreuve se disputera en trois manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Art. 8 : PENALITES

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

Art. 9: CLASSEMENTS

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais, avec un classement séparé pour les « classic » ;

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Il ne sera pas établi de classement scratch.

Les classements seront établis de la façon suivante :

▪ Un classement séparé pour chacune des catégories 1, 2, 3, 4 et 5 sans division de classe ;

▪ Un classement séparé pour la catégorie « classic ».